

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOSNÉ

**Date de convocation** : 19 janvier 2023  
**L'an deux mille vingt-trois,**  
le 26 janvier, à 20h15  
**Date d'affichage** : 31 janvier 2023  
**Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean DUPIRE, Maire**

**Étaient présents** : MM Dupire, Le Cuff, Morin, Gillet, Orain, Boutheloup, Chardin, Havard, Cervi, Dugué, Blot, Serra, Thébault, Gillet-Pesson, Viscart, Foliard, Vergnaud, Piquion, Veillaux

**Nombre de conseillers** : 19  
**En exercice** : 19  
**Présents** : 19  
**Votants** : 19

**Formant la majorité des membres en exercice**  
Carole Gillet a été élue secrétaire de séance

Considérant le quorum atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte.

M. le Maire demande de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Création d'un poste d'adjoint technique : emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité
- Convention de prêt d'un minibus avec l'EHPAD St Joseph de St Aubin du Cormier
- Cantine municipale : Convivio - avenant
- Tarifs de la cantine municipale à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023
- Tarifs ALSH des mercredis à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023

### **Intervention du Lieutenant Rébillard, Chef du Centre de secours de St Aubin du Couesnon**

Le lieutenant Rébillard, chef de brigade des sapeurs-pompiers du centre de secours de Saint-Aubin-du-Couesnon, présente le bilan d'activités 2022. Ce rapport fait le point sur les activités du CIS de Saint-Aubin-du-Couesnon en retraçant les principales interventions au cours de l'année 2022.

### **Présentation du projet de bar-restaurant par C. Rivière, Orchestr'Am, AMO**

C. Rivière présente l'avant-projet réalisé par Cresto Modules, maître d'œuvre. Il est précisé que le désamiantage des bâtiments sera réalisé à partir de septembre, les travaux suivront. Le plan de financement est également présenté.

### **01-2023 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022**

Approuvée

### **02-2023 CRÉATION D'UN BAR-RESTAURANT : DEMANDE DE DETR 2023**

Approuvée

### **03-2023 ZAC MULTISITES : MARCHÉ DE RÉALISATION DES ÉTUDES - COMPLÉMENT**

Approuvée

### **04-2023 LOTISSEMENT LA PRÉE MONNIER – DÉNOMINATION DES RUES**

Approuvée

### **05-2023 LOTISSEMENT LA PRÉE MONNIER – CHARTE RELATIVE AUX PRIMO-ACCEDANTS**

Approuvée

**06-2023 DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN - BELLEVUE**

Approuvée

**07-2023 AUTORISATION AU MAIRE DE MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Approuvée

**08-2023 CHARTE DU GALO**

Approuvée

**09-2023 CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE : EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Approuvée

**10-2023 CONVENTION DE PRÊT D'UN MINIBUS AVEC L'EHPAD ST JOSEPH DE ST AUBIN DU CORMIER**

Approuvée

**11-2023 CANTINE MUNICIPALE : CONVIVIO - AVENANT**

Approuvée

**12-2023 TARIFS DE LA CANTINE A COMPTER DU 1<sup>er</sup> MARS 2023**

Approuvée

**13-2023 TARIFS ALSH MERCREDI À COMPTER DU 1<sup>er</sup> MARS 2023**

Approuvée

**DIVERS**

**- Approbation de la charte des collections du réseau des médiathèques de Liffré-Cormier Communauté**

Le réseau des médiathèques de Liffré-Cormier Communauté est un réseau coopératif qui regroupe neuf médiathèques municipales réparties sur neuf communes et coordonné par l'intercommunalité.

Le réseau poursuit sa structuration en élaborant une politique documentaire et d'acquisitions concertée. L'élaboration d'une charte des collections à l'échelle des neuf médiathèques constitue le point d'ancrage du réseau. En effet, ce document est un outil de communication à usage externe qui pose les fondements et principes de la politique documentaire et d'acquisitions concertée à l'échelle du réseau.

Ce texte s'inscrit dans la démarche de coopération communes-Intercommunalité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : **APPROUVE** la charte des collections du réseau des médiathèques.

**- SMICTOM**

M. Serra, présente les nouvelles consignes de tri des déchets, applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Les nouveaux bacs jaunes seront distribués aux habitants en mars.

Fin de séance 22h55

Le Maire,  
Jean DUPIRE



*Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune.*

*L'intégralité du procès-verbal de la séance sera publiée sous forme électronique de manière permanente gratuite sur le site internet de la commune.*

[www.gosne.fr](http://www.gosne.fr)